

Avis de convocation / avis de réunion

MULTIHABITATION 9

Société civile de placement immobilier au capital de 18 388 500 Euros
Siège social : 128, boulevard Raspail - 75006 Paris
811 596 469 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Mesdames, Messieurs les associés

de la société civile de placement immobilier MULTIHABITATION 9, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le dix-huit juin deux mille dix-huit à quinze heures trente à Paris (75006) - 128, boulevard Raspail, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance, du commissaire aux comptes - Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2017 ;
- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier ;
- Autorisation donnée à la société de gestion de consentir des sûretés réelles portant sur le patrimoine et de procéder à des acquisitions payables à terme ;
- Nomination de sept associés candidats ou de neuf associés candidats au plus en qualité de membres du conseil de surveillance ;
- Indemnisation des membres du conseil de surveillance ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Projet de résolutions

Première résolution (*Rapports de la société de gestion, du Conseil de surveillance, du commissaire aux comptes - Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion*). — L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve le rapport de la société de gestion dans toutes ses parties ainsi que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir une perte de 15 639,67 euros.

L'Assemblée donne quitus à la société La Française Real Estate Managers pour sa gestion et lui renouvelle en tant que de besoin sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

Deuxième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice*). — L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice de 15 639,67 euros au report à nouveau, dont le solde de -39 112,19 euros sera porté à -54 751,86 euros.

Troisième résolution (*Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2017*). — L'assemblée générale après avoir pris connaissance de l'état annexe au rapport de gestion, approuve cet état dans toutes ses parties ainsi que les valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2017, telles qu'elles lui sont présentées et qui s'établissent comme suit :

- Valeur comptable :
18 584 337,72 euros, soit 1 313,85 euros par part,
- Valeur de réalisation :
19 351 900,72 euros, soit 1 368,11 euros par part,
- Valeur de reconstitution :
22 927 405,71 euros, soit 1 620,88 euros par part.

Quatrième résolution (*Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214-106 du Code monétaire et financier*). — L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

Cinquième résolution (*Autorisation donnée à la société de gestion de consentir des sûretés réelles portant sur le patrimoine et de procéder à des acquisitions payables à terme*). — L'assemblée générale autorise la société de gestion, dans la limite de 23 000 000,00 euros à :
— consentir des sûretés réelles portant sur le patrimoine ;
— procéder à des acquisitions payables à terme ;
au nom de la société, et ce, jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Sixième résolution (Nomination de sept associés candidats au moins ou de neuf associés candidats au plus en qualité de membres du Conseil de surveillance). — L'assemblée générale, prenant acte que le mandat de l'ensemble des membres du Conseil de surveillance suivants, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, à savoir :

- Olivier BLICQ ;
- Jean-Luc BRONSART ;
- Michel CATTIN ;
- Bertrand de GELOES ;
- Jean-Louis HOTTE ;
- Danielle SCHEIER ;
- Henri TIESSEN.

Décide que sont nommés en qualité de nouveaux membres du conseil de surveillance, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2021 appelée à statuer sur les comptes de 2020, les sept associés candidats au moins ou les neuf associés candidats au plus ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la liste ci-dessous :

Candidats	Élu / Non élu	Nombre de voix
Jean-Luc BRONSART		
Serge BLANC		
Olivier BLICQ		
Michel CATTIN		
Bertrand de GELOES		
Guy LACAZE		
Danielle SCHEIER		

Septième résolution (Indemnisation des membres du Conseil de surveillance). — L'assemblée générale fixe, à compter de l'exercice 2018 l'indemnisation annuelle du conseil de surveillance de manière progressive et telle que suit :

- au titre de l'exercice 2018 : 2 000 euros ;
- au titre de l'exercice 2019 : 4 000 euros ;
- au titre de l'exercice 2020 et jusqu'à nouvelle décision pour les exercices suivants : 6 000 euros.

Huitième résolution (Pouvoirs en vue des formalités). — Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

Si, faute du quorum requis, cette assemblée ne peut valablement délibérer le 18 juin 2018, les associés seront réunis sur seconde convocation le 11 juillet 2018 à 10 heures 30 à la même adresse et sur le même ordre du jour.

Conformément aux dispositions réglementaires, vous trouverez ci- après les informations relatives aux associés ayant fait acte de candidature à l'élection du Conseil de Surveillance :

JEAN-LUC BRONSART - 63 ANS

Détenant : 1 part

Demeurant : 10, avenue de la Forêt - 44250 Saint-Brévin-les-Pins

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : investisseur immobilier et bailleur privé – associé fondateur de plusieurs SCPI gérées par différents groupes.

Secrétaire du conseil de surveillance sortant.

SERGE BLANC - 67 ANS

Détenant : 4 parts

Demeurant : Résidence Marivel 2 - 96, avenue de Paris - 78000 Versailles

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : cadre bancaire et administrateur de la Société Foncière d'Habitat et Humanisme.

OLIVIER BLICQ - 60 ANS

Détenant : 1 part

Demeurant : 26, rue Rabelais - 59000 Lille

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : investisseur privé.

Membre sortant.

MICHEL CATTIN - 69 ANS

Détenant : 3 parts

Demeurant : Le Souillot - 1, rue du Chalet – 25270 Chapelle-d'Huin

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : consultant en stratégie et accompagnement d'entreprises agricoles.
Président du conseil de surveillance sortant.

BERTRAND DE GELOES - 70 ANS

Détenant : 1 part

Demeurant : 4, allée Prad Bihan - 56000 Vannes

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : chef d'entreprise.

Membre sortant.

GUY LACAZE – 66 ANS

Détenant : 23 parts

Demeurant : 33, rue Orfila - 75020 Paris

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : directeur grands comptes au sein d'une société immobilière.

DANIELLE SCHEIER – 65 ANS

Détenant : 2 parts

Demeurant : 14, rue Sarrette - 75014 Paris

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : retraitée, ancien professeur agrégée de mathématiques à l'Université Paris-Sorbonne.

Membre sortant.

La Société de Gestion,
La Française Real Estate Managers